

PROJET LOCAL D'ÉVALUATION AU BACCALAURÉAT

Préambule commun aux lycées de l'Enseignement Catholique

Dans les établissements catholiques d'enseignement d'Ille-et-Vilaine, le projet d'évaluation réaffirme que « L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine (...). » (Art 6 du statut de l'Enseignement catholique). Nous en sommes convaincus, évaluer c'est d'abord « donner de la valeur », au service de la réussite des élèves et pas seulement un constat ou une certification.

L'évaluation doit permettre à chaque jeune d'identifier, en toute transparence, et avec lucidité, ses points forts, ses talents, mais aussi ses axes de progrès. Ces balises sont indispensables pour développer les apprentissages et pour une orientation réfléchie et cohérente.

Enfin, par la mise en place des projets d'évaluation au sein de nos établissements, construits par les équipes pédagogiques, nous souhaitons renforcer le contrat de confiance passé avec les élèves et leur famille.

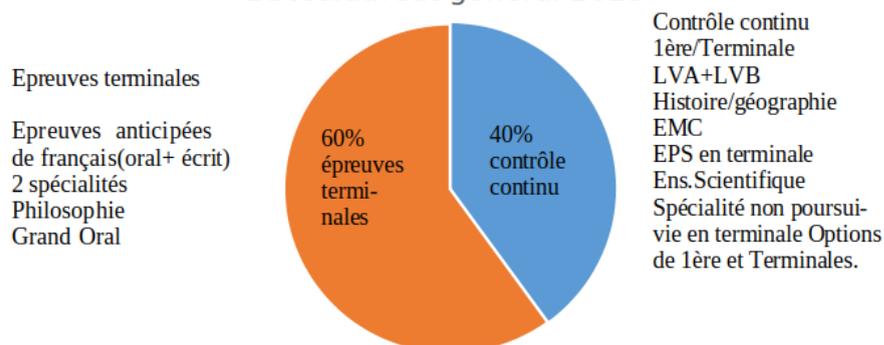
Nos projets d'évaluation ont vocation à répondre à l'ensemble de ces objectifs.

Le projet local d'évaluation du lycée La Mennais s'inscrit dans cette démarche en lien avec les orientations du réseau Mennaisien.

Le Projet Local d'Évaluation est une obligation légale depuis la réforme du baccalauréat. En effet, *“le diplôme du baccalauréat est délivré au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et terminale dans le cadre du contrôle continu qui représente 40% de sa note globale”*.

Ce projet d'évaluation concerne le cycle terminal (classe de première et de terminale) du lycée. Il expose des principes communs tout en reconnaissant les différences de logique interne des matières, spécialités et options. Il a été construit en équipe pédagogique et piloté par le conseil pédagogique. Il précise l'ensemble des évaluations, réalisées durant le cycle terminal, à la maison ou au lycée, qui déterminent les moyennes semestrielles en première et trimestrielles en terminale prises en compte dans le contrôle continu.

Baccalauréat général 2023



Projet local d'évaluation au lycée La Mennais

Principes communs d'évaluation et de notation

Au moins 3 évaluations par élève pour former une moyenne trimestrielle représentative et au moins 4 par semestre, sauf en EPS: moyenne des trois épreuves de l'année (circulaire n°2019 - 219 du 26 septembre 2019) et EMC: au moins 2 notes à l'année. Cette disposition ne s'applique pas dans des situations indépendantes de la volonté de l'établissement ou cas de force majeure (absence de longue durée d'un enseignant non remplacé, impossibilité liée à la tenue du calendrier scolaire...)

Les évaluations peuvent prendre des formes variées (écrites, orales, expérimentales...)

Les évaluations peuvent être pondérées dans le calcul de la moyenne (coefficient ou pourcentage) à l'appréciation du professeur.

Des évaluations qui ne comptent pas dans la moyenne peuvent être effectuées selon les choix pédagogiques de l'enseignant.

Le zéro ne disparaît pas de l'évaluation du travail scolaire notamment dans le cas d'un devoir non remis sans excuse valable, une copie blanche rendue le jour du contrôle ou en cas de fraude.

L'évaluation du travail scolaire, domaine qui relève de l'expertise et de la responsabilité pédagogique propre des enseignants, ne peut être contestée.

Élève bénéficiant d'aménagements d'épreuves.

Les conditions d'évaluation respectent les décisions du Rectorat quant aux aménagements accordés. Pour les élèves de 1ère, en attendant les décisions rectORAles qui sont données en cours d'année, les prescriptions d'aménagement des PAP, PAI et PPS sont prises en compte.

En fonction des moyens dont dispose le responsable de l'évaluation, les décisions d'aménagement peuvent être adaptées tout en garantissant une équité objective. Par exemple, un élève qui bénéficie d'un 1/3 temps pourra composer sur un sujet réduit en tâches qu'il effectuera dans le même temps que ses camarades. Si l'élève compose sur du matériel informatique, il s'engage pendant toute la durée de l'évaluation (y compris s'il termine avant la fin annoncée) à n'utiliser ce matériel ni pour consulter des documents, ni pour se connecter au réseau internet. La production numérique sera enregistrée au format PDF sur une clef USB apportée par l'élève et vierge de tout document. Le nom de l'élève doit être inscrit de façon permanente sur cette clef, elle sera remise au titre de copie à la fin de l'évaluation.

Absences aux évaluations et rattrapages

Toutes les évaluations au titre du contrôle continu sont annoncées aux élèves. Toute absence à une évaluation doit être justifiée par un responsable légal.

Une absence non justifiée à une évaluation annoncée peut entraîner un zéro à cette évaluation.

En cas d'absence justifiée à une évaluation jugée significative par l'enseignant, l'élève sera convoqué oralement à une épreuve de rattrapage par la vie scolaire, généralement sur le créneau de rattrapage placé le mercredi après-midi à partir de 13h15mn (possibilité d'apporter de quoi se restaurer). La famille est également avisée par mail de cette convocation.

Si la période d'absence est trop longue, ou les absences trop nombreuses, pour envisager un rattrapage, l'équipe pédagogique peut considérer que la moyenne obtenue n'est pas significative et décider de la mise en place d'une épreuve de remplacement qui déterminera la note de contrôle continu.

Fraudes

Les règles applicables pendant les évaluations sont détaillées dans notre *annexe au règlement intérieur dans la charte des devoirs surveillés et bacs blancs*. En cas de fraude avérée ou de tentative évidente, la note de l'évaluation concernée sera «0» même si la fraude ne porte que sur une partie du devoir. Dans le cas d'un soupçon de fraude, de tentative de fraude ou de non-respect des règles, en se basant sur des éléments objectifs, une commission réunissant a minima le responsable pédagogique, le chef de centre d'examen et le professeur concerné se prononcera sur les suites à donner.

Disciplines du tronc commun

Disciplines	Projet d'évaluation en 1 ^{ère}	Projet d'évaluation en Terminale
	Par Semestre	Par Trimestre
Histoire- Géographie	Au moins 4 évaluations significatives: question problématisée, analyse de documents, croquis, travaux de groupes...	Au moins 3 évaluations significatives : question problématisée, analyse de documents, croquis, travaux de groupe...
EMC (enseignement moral et civique)	Au moins 2 évaluations significatives dans l'année. Des exercices variés (travail de groupe, production écrite, oraux).	Au moins 2 évaluations significatives dans l'année. Des exercices variés (travail de groupe, production écrite, oraux).
Enseignement scientifique	Au moins 4 évaluations (pratiques, écrites ou orales, seul ou en groupe) dont au moins 1 devoir de 1 à 2h à plus fort coefficient.	3 évaluations dont un devoir sur table comptant pour 50% de la moyenne.
LVA (langue vivante A) Anglais	Au moins 3 des activités langagières (CO/CE/EE/EO/EOI) sont évaluées et donneront une note chiffrée prise en compte dans le contrôle continu.	Au moins 2 des activités langagières (CO/CE/EE/EO/EOI) sont évaluées et donneront une note chiffrée prise en compte dans le contrôle continu.
LVB (langues vivantes B) ESP-ALL-ITA	Au moins 3 des activités langagières (CO/CE/EE/EO/EOI) sont évaluées et donneront une note chiffrée prise en compte dans le contrôle continu.	Au moins 2 des activités langagières (CO/CE/EE/EO/EOI) sont évaluées et donneront une note chiffrée prise en compte dans le contrôle continu.
EPS	Évaluations diagnostique, formative, sommative dans 3 APSA différentes: compétences motrices analyse de sa pratique rôles sociomoteurs	Évaluations diagnostique et formative en cours de cycle. AFL 1 (compétences motrices) en fin de cycle : 12 points AFL 2 (analyse de sa pratique) et AFL 3 (rôles sociomoteurs) en cours de cycle et/ou en fin de cycle : 8 points à répartir. 3 cycles d'APSA dans 3 domaines de compétences différents. CA1 : javelot CA3 : danse ou acrosport CA4 : badminton ou volley CA5 : course de durée
Latin	Au minimum 4 évaluations : 2 écrites + 2 orales 1 de grammaire 1 de synthèse 1 oral individuel 1 oral de groupe	Au minimum 3 évaluations : 2 écrites+1 orale 1 de grammaire (1 ^{er} trimestre) 1 de synthèse 1 oral individuel (2 ^{ème} /3 ^{ème} trimestre) 1 oral de groupe
Arts plastiques	Au moins 4 évaluations (3 au 2 ^{ème} semestre) : Productions plastiques (individuelle/groupe) Oraux/exposés (individuel/ groupe) Ecrits	Au moins 3 évaluations : Productions plastiques (individuelle/groupe) Oraux/exposés (individuel/ groupe) Ecrits

Disciplines du tronc commun du contrôle continu seulement en Terminale

Projet d'évaluation / Par Trimestre	
DGEMC Droits et grands enjeux du monde contemporain	Au moins 2 évaluations dont 1 sommative (contrôle de connaissances)
Maths complémentaires	Au moins un devoir surveillé et une interrogation : Les DS contiennent au moins un exercice dont la résolution est rédigée entièrement. Ils durent entre 30 mn et 1h30mn (coefficients entre 0,5 et 2) Les interrogations contiennent des questions à réponses courtes ou des QCM (questions à choix multiples). Elles peuvent aussi être sous la forme d'un travail oral ou d'un travail de groupe. Elles durent entre 10mn et 55mn (coefficient entre 0,25 et 1).
Maths expertes	Au moins 2 évaluations dont 1 de 2h.

Glossaire

CO: compréhension orale
CE : compréhension écrite
EO : expression orale
EE : expression écrite
EOI : expression orale en interaction
AFL : attendus de fin de lycée
APSA : activité physique, sportive et artistique

Spécialités en Premières

Projet d'évaluation de la classe de 1^{ère} / Par semestre	
LLCER Littératures et cultures étrangères et régionales	Au moins 5 évaluations d'une durée de 10mn à 1h (avec des coefficients de 0,25 à 1) Les compétences évaluées sont celles du CECRL (cadre européen de référence pour les langues).
HLP Humanités littérature et philosophie	Une moyenne constituée des notes obtenues en littérature et en philosophie. Autant de notes dans les deux matières. 4 notes en écrit et 1 note en oral. (interrogation de cours et un devoir maison autour d'un texte). 1 devoir surveillé en plus au second semestre.
SES Sciences économiques et sociales	Au moins 4 évaluations dont 2 évaluations sommatives (contrôle de connaissances) d'une durée au minimum de 50 mn. Des évaluations formatives à plus faibles coefficients à l'écrit ou à l'oral, dont 1 travail de groupe.
H2GSP Histoire géographie Géopolitique et sciences politiques	Au moins 4 évaluations significatives : Composition, analyse de documents, croquis, travaux de groupes, oraux
NSI Numériques Sciences informatiques	Au moins 3 évaluations à coefficient identique (1) : 2 devoirs individuels en temps limité (1h) sous forme de QCM et/ou une rédaction courte mobilisant connaissances et compétences. 1 devoir individuel en temps limité (1h) sous forme d'exercices pratiques de codage sur machine, 1 devoir sous forme de projet en binôme ou trinôme (préparation sur temps libre) avec présentation orale. Autres évaluations éventuelles à coefficient réduit (0,50/0,25 ...)
SVT Sciences de la vie et de la terre	Au moins 4 évaluations (pratiques, écrites ou orales, en travail maison, seul ou par groupe) dont au minimum 2 évaluations de 1h30mn à 2h (elles représentent au moins 50% de la note du semestre).
Physique chimie	Au moins 4 évaluations (pratiques, écrites ou orales, seul ou en groupe) dont au minimum 2 évaluations de 1h30mn à 2h à plus fort coefficient.
Maths	3 évaluations écrites minimum (dont 2 d'une durée de 2 h) 1 évaluation orale.

La spécialité non poursuivie en Terminale fera partie des 40% de la note finale.